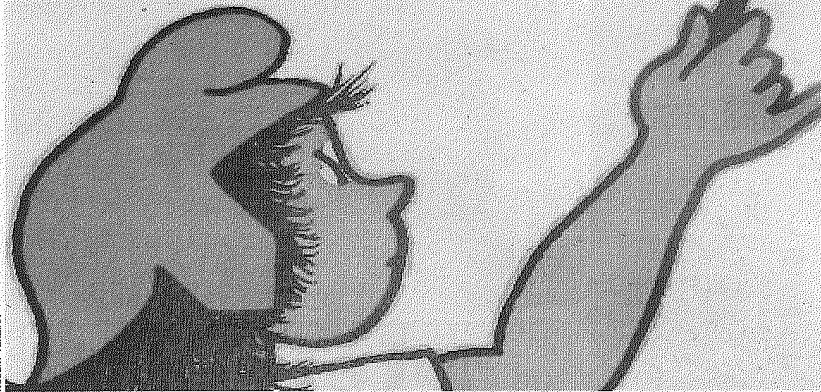


www.laicite.biz

LAÏCITÉ



« La laïcité permet le vivre-ensemble. Elle se reconnaît à travers ses principes », explique Robert Lazennec, président du Centre départemental d'étude et d'éducation permanente

Laïcité. La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat était célébrée hier sur le Vieux-Port.

Malmenée, 106 ans après

■ Cent-six ans ! Hier, tous les défenseurs de la laïcité étaient à la fête en France. Ils célébraient l'anniversaire de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. A Marseille, ils s'étaient donnés rendez-vous sur le Vieux-Port. Au programme : chapiteau, petits gâteaux et tracts en tous genres. Pour le Centre départemental d'étude et d'éducation permanente (CDEEP), organisateur de l'événement, il s'agissait surtout d'informer les passants sur une notion reprise aujourd'hui à tort et à travers.

Ne serait-ce que dans les préfectures et autres lieux publics, le symbole de ce principe fondateur de la République passe parfois à la trappe. « Normalement, la charte de la laïcité devrait être affichée dans tous les lieux accueillant du public, commente Philippe Isnard, membre du CDEEP. On est quelques fois obligé de le demander... » Dans la pratique, la laïcité n'est pas plus évidente. Il suffit de s'interroger sur la définition que chacun lui donne... « La laïcité permet le vivre-ensemble. Elle se reconnaît à travers ses principes », explique ainsi Robert Lazennec, président du CDEEP : en l'occurrence « la liberté de conscience, l'égalité entre les citoyens quelque soit leur choix, l'existence d'une école publique laïque et la séparation de l'Eglise et de l'Etat ». Pas si simple, visiblement...

Confusion

« Le gouvernement en parle beaucoup mais c'est purement électoraliste. Il fait même tout le contraire », peste Joël Dechaume, trésorier du CDEEP, tout en poin-

tant la circulaire du 21 avril rédigée par le ministre de l'Intérieur Claude Guéant. Pour cause : le texte incriminé instaure la création de « conférences départementales de la liberté religieuse » où siègent des représentants religieux (lire notre édition d'hier) pour « clarifier les conditions d'application du principe de neutralité du service public ». « Si Marine Le Pen se saisit de ces thématiques, c'est parce qu'il y a un vide politique », poursuit le militant.

Pédagogie

Pas question donc de laisser ce « vide » béant. Le CDEEP tente d'ailleurs de diffuser une meilleure information en la matière. Il propose ainsi gratuitement sur son site internet un corpus de près de 750 pages réunissant bon

nombre de documents officiels portant sur la laïcité*. Il l'a également soumis à l'approbation de la commission laïcité du HCI (lire ci-contre) dans l'espoir de le diffuser dans les établissements scolaires. « Nous essayons aussi de proposer notre travail aux chefs d'établissement », ajoute Robert Lazennec. Nous avons conçu des documents pédagogiques directement utilisables en classe. »

En attendant que les élèves se mettent à lire ce pavé (de bonnes intentions), le CDEEP poursuit d'autres combats. Il continue de réclamer la reconnaissance du 9 décembre comme fête nationale de la laïcité ou encore la création d'une place de la laïcité à Marseille.

MARJOLAINE DIHL

* <http://www.cdeep.fr/>

Quand la laïcité se désintègre dans l'intégration

■ C'est dans la même veine que feu le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. C'est un mélange de genres dont l'équipe Sarkozy-Hortefeux-Guéant est spécialiste. Le Haut conseil à l'intégration (HCI), créé par décret en 1989, est chargé de « donner son avis et de faire toute proposition utile, à la demande du Premier ministre sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère ». Très logiquement, dans le gouvernement actuel, ce même HCI se voit attribuer de nouvelles préroga-

tives. Il dispose désormais d'une « mission laïcité ». C'est donc le HCI qui se voit charger de la « valorisation d'initiatives destinées à promouvoir et faire vivre la laïcité ».

Le lien entre les deux ? Encore un raccourci facile, où les musulmans sont évidemment visés. Comme si tous les étrangers se revendiquaient comme tels... Impossible d'imaginer la laïcité sous un autre angle ? A force de fonctionner ainsi, la France ne risque-t-elle pas de retomber dans une guerre des religions ? Et comble du comble, tout cela au nom du principe de laïcité... M.D.